

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE LOIRETAINE



Edito

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Nous l'avons pensé pour chacune et chacun d'entre vous, pour qu'il reflète l'engagement qui est le nôtre de servir, de défendre, de porter un territoire audacieux, solidaire et ambitieux.

Revenir sur 2023, c'est forcément aborder le transfert de l'eau potable entre les communes et l'intercommunalité. Un sujet transversal qui a mobilisé les équipes communautaires. Un investissement qu'il convient de ne pas limiter aux aspects techniques ou patrimoniaux. Ce transfert est également financier et juridique. Mais c'est avant tout, une expérience humaine. Certains ont œuvré dans les communes depuis de longues années, d'autres ont préparé ce transfert avec nous, au sein des services de l'Etat, répondant avec patience et professionnalisme, aux questions que nous nous sommes posées. J'associe naturellement tous les élus à ce projet pour le territoire. Dans les conseils municipaux, au cours de l'été 2023, vous avez pris vos responsabilités pour acter un transfert que vous n'approuviez pas tous. J'ai soulevé, à chaque fois que j'en ai eu l'occasion, votre engagement et j'ai entendu vos attentes. Vous avez souhaité un service de proximité, solidaire et efficient. Nous avons travaillé en 2023 pour atteindre ces objectifs.

Revenir sur 2023, c'est aussi s'arrêter sur d'autres réalisations, innovations, partenariats. Développement économique, planification, petite enfance, environnement et amélioration du cadre de vie ont été autant de politiques publiques que nous avons menées avec conviction et enthousiasme.

Ce rapport 2023 est la somme de toutes ces expériences qui n'ont finalement qu'un objectif : développer le territoire. Je remercie tous les agents communautaires qui contribuent chaque jour à assurer un service de qualité. J'espère sincèrement que ce rapport 2023 rend hommage à leur implication et que vous aurez plaisir à en prendre connaissance, que certaines pages vous rappelleront un projet sur lequel nous avons débattu en Conseil Communautaire, et que d'autres vous permettront d'en savoir un peu plus sur nos missions et nos perspectives pour 2024 que nous avons hâte de partager.

Thierry BRACQUEMOND

Président de la Communauté de Communes de la
Beauce Loirétaine

Document réalisé par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine / août 2024

Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND

Rédaction : Caroline DELEGLISE, Thierry DAZIN, Sylvie BLANCHECOTTE, Camille VILLANNEAU, Valérie MASNIER, Tiphaine EL ALLOUCHE, Audrey NICOLLE, Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY, Fabienne SAINT-GENEST et Francine MORONVALLE

Conception-Réalisation : Tiphaine EL ALLOUCHE et Francine MORONVALLE

Les photos sont principalement de Camille VILLANNEAU, Caroline DELEGLISE, Yann MOREAU, Thierry DAZIN ou Francine MORONVALLE, mais certains clichés sont de Didier DEPOORTER comme la photo de l'aérotrain, celle de la micro folie, celle du château d'eau ou celle de la séance photos

Sommaire

Faire territoire en Beauce Loirétaine	p 4
La gouvernance	p 5
L'organisation institutionnelle et les instances décisionnelles	p 6
L'assemblée communautaire	p 7
Les compétences	p 8
Territoire de projets	p 9
Territoire de partenariats	p 11
Dialogue territorial	p 13
Les ressources humaines	p 15
L'organigramme	p 17
Les finances	p 18
La petite enfance	p 20
L'économie	p 22
La communication	p 24
Petites villes de demain/Opération de revitalisation du territoire	p 26
L'eau	p 28
Planification et urbanisme	p 30
L'habitat	p 32
L'assainissement	p 34
Le SPANC	p 36
Les équipements sportifs / Bâtiments	p 37
La mobilité	p 39
La voirie	p 40
Les autorisations du droit des sols	p 41
Résumé illustré de 2023	p 44

Faire territoire en Beauce Loirétaine



La gouvernance

PRÉSIDENT



Thierry BRACQUEMOND
Conseiller départemental
Maire de Huêtère
Finances



1^{ère} Vice-Présidente

Isabelle BOISSIERE
Maire de Saint Sigismond
Affaires sociales



2^e Vice-Président

Hubert JOLLIET
Maire de Chevilly
Urbanisme/Habitat



3^e Vice-Président

Patrice VOISIN
Maire de Patay
Bâtiments/Equipements
sportifs



4^e Vice-Président

David JACQUET
Conseiller régional
Maire d'Artenay
Développement
économique



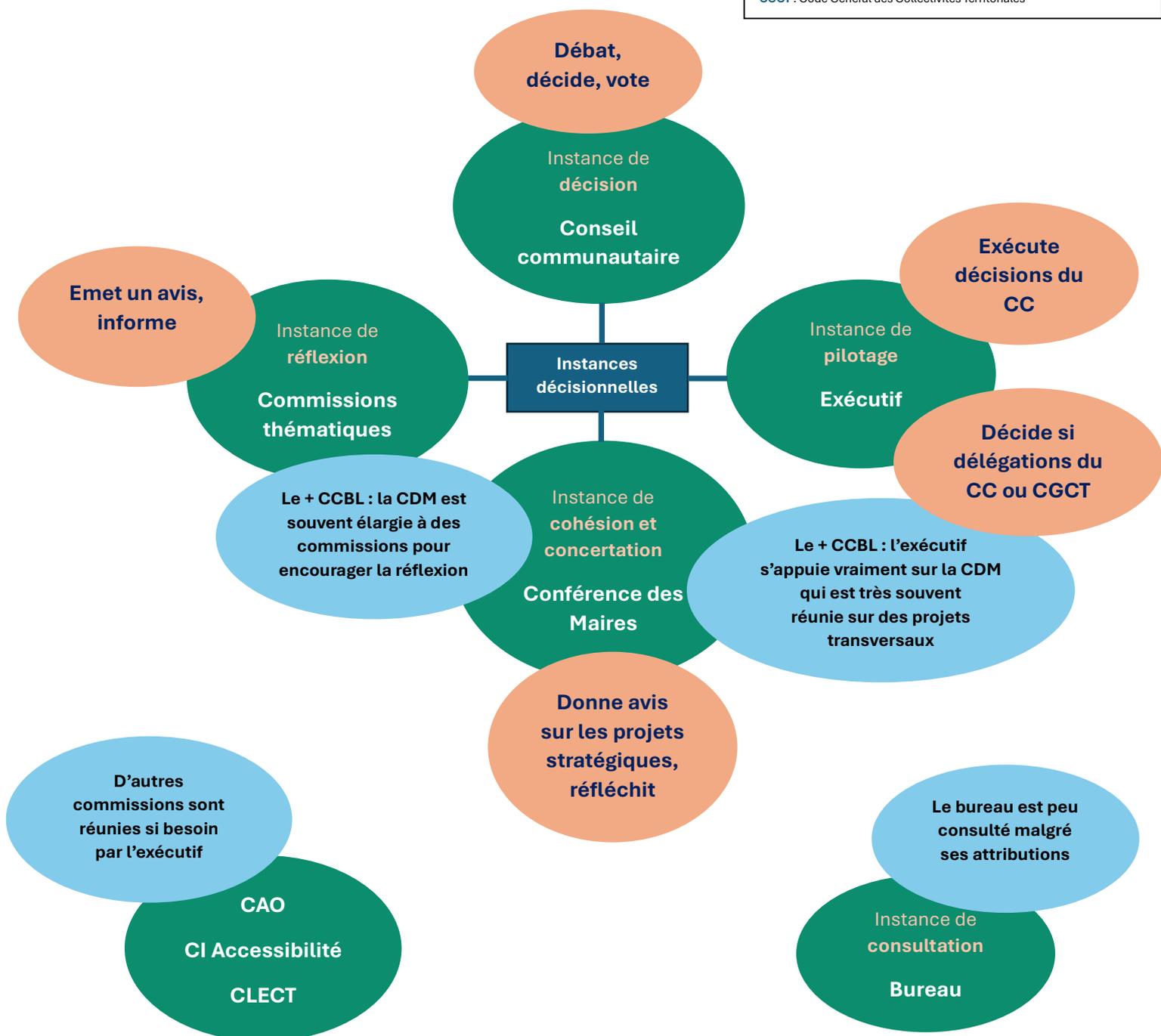
5^e Vice-Présidente

Fabienne LEGRAND
Elue à Sougy
Cycle de l'eau

L'organisation institutionnelle et les instances décisionnelles

La loi confie aux instances communautaires un rôle bien défini et des attributions propres. Toutefois, il existe des singularités qui dépendent de la volonté d'un exécutif d'associer ou de consulter spécifiquement une instance. Le schéma ci-dessous correspond au processus décisionnel en vigueur au sein de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

CDM : Conférence des Maires / **CC** : Conseil Communautaire
CAO : Commission d'Appel d'Offres / **CI** : Commission Intercommunale
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales



L'assemblée communautaire

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, le Conseil Communautaire se compose de 42 membres répartis comme suit :

Artenay	4 délégués titulaires
Boulay-les-Barres	2 délégués titulaires
Bricy	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Bucy-le-Roi	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Bucy-Saint-Liphard	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Cercottes	3 délégués titulaires
Chapelle-Onzerain	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Chevilly	6 délégués titulaires
Coinces	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Gémigny	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Gidy	4 délégués titulaires
Huêtre	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Lion-en-Beauce	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Patay	5 délégués titulaires
Rouvray-Sainte-Croix	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Ruan	1 délégué titulaire, 1 suppléant
St-Péravy-la-Colombe	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Saint Sigismond	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Sougy	2 délégués titulaires
Tournoisis	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Trinay	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Villamblain	1 délégué titulaire, 1 suppléant
Villeneuve-sur-Conie	1 délégué titulaire, 1 suppléant

Le Conseil Communautaire est présidé depuis le 16 juillet 2020 par Thierry BRACQUEMOND, Maire de Huêtre.

Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

7 : C'est le nombre de Conseils Communautaires qui se sont tenus en 2023

112 : C'est le nombre de délibérations qui ont été votées en 2023. Le Conseil Communautaire du 30 mars 2023 a rassemblé le plus de délibérations avec 30 votes.

C2023_50A :
délibération modifiant les statuts de la CCBL pour y intégrer la gestion de l'eau potable

Les compétences de la CCBL

La Communauté de Communes rassemble 23 communes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences à la structure intercommunale afin qu'elles soient gérées de façon cohérentes sur l'ensemble du territoire.

Les compétences de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine présentées ci-dessous ont été mises en conformité avec la loi NOTRe. La dernière modification statutaire a été faite le 11 septembre 2023 pour tenir compte du transfert de la compétence eau potable des communes à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à compter du 1er janvier 2024.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- GEMAPI (**GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et de la **P**révention des **I**nondations)
- AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- COLLECTE DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES
- ASSAINISSEMENT EAUX USEES (collectif ou spanc)
- EAU (pluviale urbaine et potable)

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- ENVIRONNEMENT
- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE
- VOIRIE COMMUNAUTAIRE
- CONSTRUCTION, GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
- SERVICES A LA FAMILLE ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AIDE A DOMICILE
- ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES
- MOBILITE
- AUTRES COMPETENCES (contribution SDIS)

Territoire de projets

S'inspirant des axes définis de manière collégiale lors de l'élaboration du PLUiH en 2021, un projet de territoire a été construit. Ce projet de territoire s'articule autour de 4 thématiques :

Thématique 1: conforter l'attractivité économique du territoire

1. Finaliser un schéma de développement économique afin de :

Organiser l'animation économique en partenariat avec les acteurs du territoire

Renforcer et développer les secteurs et les activités économiques du territoire

Développer les infrastructures et les aménagements pour créer un environnement attractif, compétitif et accessible

Développer la promotion du territoire

2. Maintenir une dynamique commerciale locale

3. Structurer une politique publique volontariste sur le foncier économique



Thématique 2: Mettre en place les conditions d'habitat, d'équipements et de mobilité répondant aux besoins des habitants

1. Planifier en veillant à prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique, la protection des terres agricoles tout en développant une offre en matière d'habitat et en matière de développement économique

2. Suivre le PLUiH à travers notamment l'observatoire de la consommation foncière

3. Organiser et soutenir la réhabilitation des logements notamment pour lutter contre la vacance

4. Piloter une politique en faveur de la petite enfance sur le territoire et soutenir l'exercice de la compétence jeunesse exercée par les communes ou des syndicats

5. Organiser auprès et avec les institutions compétentes la compétence mobilité pour qu'elle réponde aux usages des habitants du territoire et alentours

6. Mettre en place une politique bâimentaire pour les équipements sportifs communautaires



Thématique 3: Valoriser le cadre de vie et l'environnement

1. Piloter le transfert de la compétence eau potable afin de :

Construire une régie eau potable

Mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement

Mettre en place une politique tarifaire prenant en compte le coût du service

2. Définir une gouvernance opérationnelle sur la compétence GEMAPI



3. Maintenir, rénover ou réaliser les équipements publics d'assainissement collectif nécessaires et en assurer le financement grâce à une tarification adaptée tenant compte du coût réel du service

4. Mettre en place un service public de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire concerné

Thématique 4: Moderniser l'administration en renforçant les partenariats et la collaboration avec les communes

1. Elaborer un pacte financier et fiscal, outil de prospective financière et de solidarité entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et les communes membres

2. S'engager dans les dispositifs nationaux permettant de bénéficier d'une ingénierie et/ou de financements complémentaires pour réaliser des projets structurants bénéficiant aux habitants du territoire communautaire

3. Affirmer l'identité communautaire du territoire

4. Renforcer le lien institutionnel entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et les communes membres mais aussi avec les autres collectivités, les syndicats et les services de l'Etat

5. Renforcer la coopération entre les intercommunalités de l'Orléanais

Territoire de partenariats



A l'heure où ce rapport d'activité 2023 est rédigé, d'autres rapports sont médiatisés sur le coût de l'enchevêtrement des collectivités mais aussi sur la décentralisation. Il n'en fallait pas moins pour mettre à l'honneur le

5 juillet comme date-clé de 2023. Une conférence des territoires s'est tenue à Sougy. En effet, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a contractualisé une convention de partenariat avec la Métropole d'Orléans il y a plusieurs années. Une convention arrivée à échéance mais les élus souhaitent entretenir des relations entre les territoires de l'Orléanais. Ainsi une Conférence des territoires a été créée en fin d'année 2022. Sur l'année 2023, elle s'est réunie une fois, au cours de l'été 2023, à Sougy. Cette conférence rassemble les présidents et directeurs généraux de toutes les intercommunalités de l'Orléanais ainsi que des PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). A Sougy, le débat a porté sur la mobilité et la coopération avec la présentation des conclusions d'une étude réalisée par des étudiants à SciencesPo qui

ont comparé 4 territoires (Strasbourg, Bordeaux, Montpellier et Orléans). L'objectif de cette Conférence : partager des solutions communes dépassant le territoire d'une seule institution.

En termes de partenariats, il n'est pas possible de faire l'impasse sur le label Territoires d'Industrie. Sollicitée le 8 septembre 2023 par la Métropole d'Orléans, le Conseil Communautaire s'est réuni le 14 septembre pour valider une candidature commune à l'obtention de ce label national.

Le **9 novembre**, un nouveau territoire d'industrie a été labellisé «Orléans Métropole – Beauce Loirétaine». Ce label s'inscrit dans l'ambition nationale d'une industrie souveraine et décarbonée.

Une association qui a pu surprendre mais qui trouve tout son sens pour traiter des thématiques comme la mobilité (ici assimilée à de l'employabilité,) ou le développement économique ou la formation.



Ce partenariat s'est construit autour de quatre axes :

1. Accélérer la transition écologique et énergétique des territoires
2. Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
3. Lever les freins au recrutement et développer les compétences dans des territoires industriels attractifs
4. Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

Ce label a été obtenu avec le soutien d'entreprises du territoire communautaire : les laboratoires Servier, HappyVore et Tereos. Ces entreprises n'ont pas hésité à formaliser un soutien ferme et sincère pour renforcer la candidature de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à ce label. Des partenaires industriels qui soutiennent un partenariat institutionnel !

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ne construit pas que des partenariats avec des instances extra communautaires. S'appuyant sur l'expérience réussie de Patay labellisée Petite Ville de Demain en 2021, la Communauté de Communes de la Beauce

Loirétaine a profité du nouveau plan France Ruralités, lancé en juin 2023.

Ainsi les élus communautaires et plusieurs communes membres ont soutenu la candidature de la commune de Chevilly au programme Villages d'avenir.



C'était le **14 septembre 2023** en Conseil Communautaire. Les élus ont décidé de soutenir Chevilly à l'unanimité. Quelques semaines plus tard, la commune de Chevilly a été désignée lauréate de ce label !

Villages d'avenir



Dialogue Territorial

Le dialogue territorial concentre l'ensemble des pratiques de concertation attachées à la mise en place de consensus de participation portant sur la gestion du territoire. Il y a peu de prescriptions mais beaucoup d'ambitions, portées notamment par la loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019, peu médiatisée compte tenu de la crise sanitaire de mars 2020.

A la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, ce dialogue territorial est structuré autour de trois axes aussi essentiels que complémentaires.

Le dialogue territorial renforcé avec les maires

La loi du 27 décembre 2019 prévoit notamment la simplification des relations entre communes et intercommunalités en imposant la création d'une conférence des maires qui se réunit sous la présidence du président de l'EPCI sur un ordre du jour déterminé. Il s'agit d'un outil de gouvernance complémentaire au Conseil Communautaire qui renforce le dialogue entre les maires et entre l'EPCI et ses communes membres.

A la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, cette conférence des maires est aussi un lieu de travail, d'échanges, d'informations autour des projets stratégiques. Au besoin, la conférence des maires est élargie à une commission thématique afin de renforcer encore davantage la qualité des débats.

La conférence des maires a été réunie, en 2023, à 6 reprises parfois même en anticipant certains sujets afin que les élus

communautaires puissent bénéficier d'apports théoriques pointus. C'est le cas de la conférence des maires du 19 juin 2023 organisée sur la BA 123 qui a permis aux élus de prendre connaissance de l'obligation de cartographier des zones d'accélération relatives aux énergies renouvelables.



D'autres conférences des maires, comme celle du **4 mai 2023**, élargie à la commission cycle de l'eau et la commission des finances, ont permis de donner un arbitrage fort sur le transfert de la compétence eau potable en arrêtant les grands principes du transfert, intégrés dans la charte de transfert.

Mais il ne faut pas oublier les temps d'échanges engagés directement avec les élus municipaux dans les communes de Bucy-Saint-Liphard, Tournoisis, Villamblain, Villeneuve-sur-Conie, Saint-Péravy-la-Colombe, Rouvray-Sainte-Croix, Bucy-le-Roi, Chevilly, Cercottes et Artenay sur la question du transfert de l'eau. Ponctuellement, la CCBL s'est rendue dans d'autres conseils municipaux comme à Patay pour évoquer l'OPAH Ru.

Le dialogue territorial mené avec les DGS et les secrétaires de mairies

En général, avant chaque Conseil Communautaire, les DGS et secrétaires de mairies se réunissent pour évoquer l'ordre du jour du Conseil mais aussi certains sujets transversaux. Ainsi cette année, cette instance qui s'est baptisée Conférence Administrative Territoriale s'est réunie à 7 reprises. Parmi les thèmes abordés, le transfert de l'eau potable mais aussi le PLUiH ou encore les zones d'accélération relatives aux énergies renouvelables. Cette année, les services de l'Etat se sont invités et ont participé à l'une des réunions de travail organisées sur le transfert de l'eau potable.

C'était le **5 octobre 2023**. Autre temps fort, le 1^{er} décembre 2023 où les secrétaires de mairies ont tenu un stand lors du village d'entreprises afin de valoriser leur métier.

Et pour 2024 ? La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine va engager l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde pour être encore plus proche des communes en cas de crise.



Le dialogue territorial engagé auprès d'autres instances

Depuis le **12 octobre 2023**, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine représente au sein de la conférence régionale ZAN les EPCI disposant d'un PLUi approuvé. Un positionnement conférant à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine un rôle important lors de l'élaboration du SRADDET mais aussi pour suivre l'artificialisation des sols. Un rôle déterminant démontrant la capacité de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à maîtriser les enjeux territoriaux et à représenter d'autres collectivités.



Les Ressources Humaines

La force d'une organisation telle que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine réside dans son personnel.

nos missions? La fonction Ressources Humaines a pour mission de faire en sorte que l'organisation dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que ce personnel fasse de son mieux pour améliorer la performance de l'organisation, tout en s'épanouissant.

Au quotidien, la fonction Ressources Humaines s'attaque à plusieurs tâches que l'on pourrait regrouper selon 2 grands axes : le recrutement des salariés et la rémunération du personnel. Bien évidemment, d'autres missions sont confiées au service RH comme le développement des compétences des agents, l'amélioration continue des conditions de travail et notamment la sécurité sur le lieu de travail.

Parmi les grands enjeux RH de la CCBL, il convient de retenir l'attractivité et le recrutement, le pilotage des ressources et l'anticipation des besoins, ainsi que l'accompagnement des transformations publiques.

Les faits marquants 2023

La valorisation d'un recrutement innovant

Consciente de la complexité des recrutements, la CCBL a décidé d'innover et de proposer deux matinées d'information

concernant le métier d'agent d'exploitation assainissement/réseaux. Les futurs candidats (et les curieux) ont pu venir échanger et découvrir les installations. Ils ont été accueillis par la Vice-Présidente en charge du cycle de l'eau, la responsable des moyens généraux et la directrice générale des services.

L'objectif était triple : faire connaître le métier d'agent d'exploitation souvent victime de stéréotypes, faire connaître notre communauté de communes et son bassin d'emploi dynamique mais surtout valoriser les équipes qui œuvrent dans ce domaine technique.

La Gazette des communes a décidé de mettre en avant cette action dans son numéro du 19 juin 2023.



La prévention des risques et la formation des agents

En mai 2023, une session de formation aux premiers secours en équipe a été organisée avec les pompiers de Chevilly. Les agents de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ont pu bénéficier d'une formation très opérationnelle. Le groupe a été ouvert aux agents communaux. Ainsi, une collègue de Sougy a participé à cette journée de formation.



La mise en place d'un dialogue social avec les agents de l'eau potable du syndicat intercommunal Gidy, Cercottes, Huêtre

Dès le mois de juin 2023, un dialogue social a été mené avec tous les agents du syndicat qui ont été rencontrés à plusieurs reprises soit en groupe soit de manière individuelle. L'objectif de ces rencontres était de faciliter

l'accueil des nouveaux collègues au sein de services communautaires. Ce dialogue s'est poursuivi jusqu'en décembre 2023.

Et pour 2024? L'intégration des nouveaux collègues sera une priorité.

Quelques chiffres?

CADRE D'EMPLOI & GRADE	janv-23	déc-23
Adjoint Admin - Principal 2e classe	0	1
Adjoint Admin - Principal 1e classe	2	2
Adjoint Admin - Adjoint admin	2	2
Rédacteur - Rédacteur	0	1
Attaché - Attaché	2	2
Attaché - Directeur	1	1
Educ APS - Principal 2e classe	1	0
Educ APS - Principal 1e classe	0	1
Agent de maîtrise - Principal	1	1
Technicien - Principal 2e classe	1	0
Technicien - Principal 1e classe	1	1
Ingénieur - Ingénieur Principal	0	1
Assistant socio-éduc - 2e classe	1	1
Assistant socio-éduc - Classe exceptionnelle	1	1
Régie Assainissement	3	6
TOTAL	16	21

Au 31 décembre 2023, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine embauche 21 agents permanents qui travaillent sur plusieurs sites : à Sougy, à Patay (au BAF), dans les ateliers de Chevilly et au SADSI à Baule.

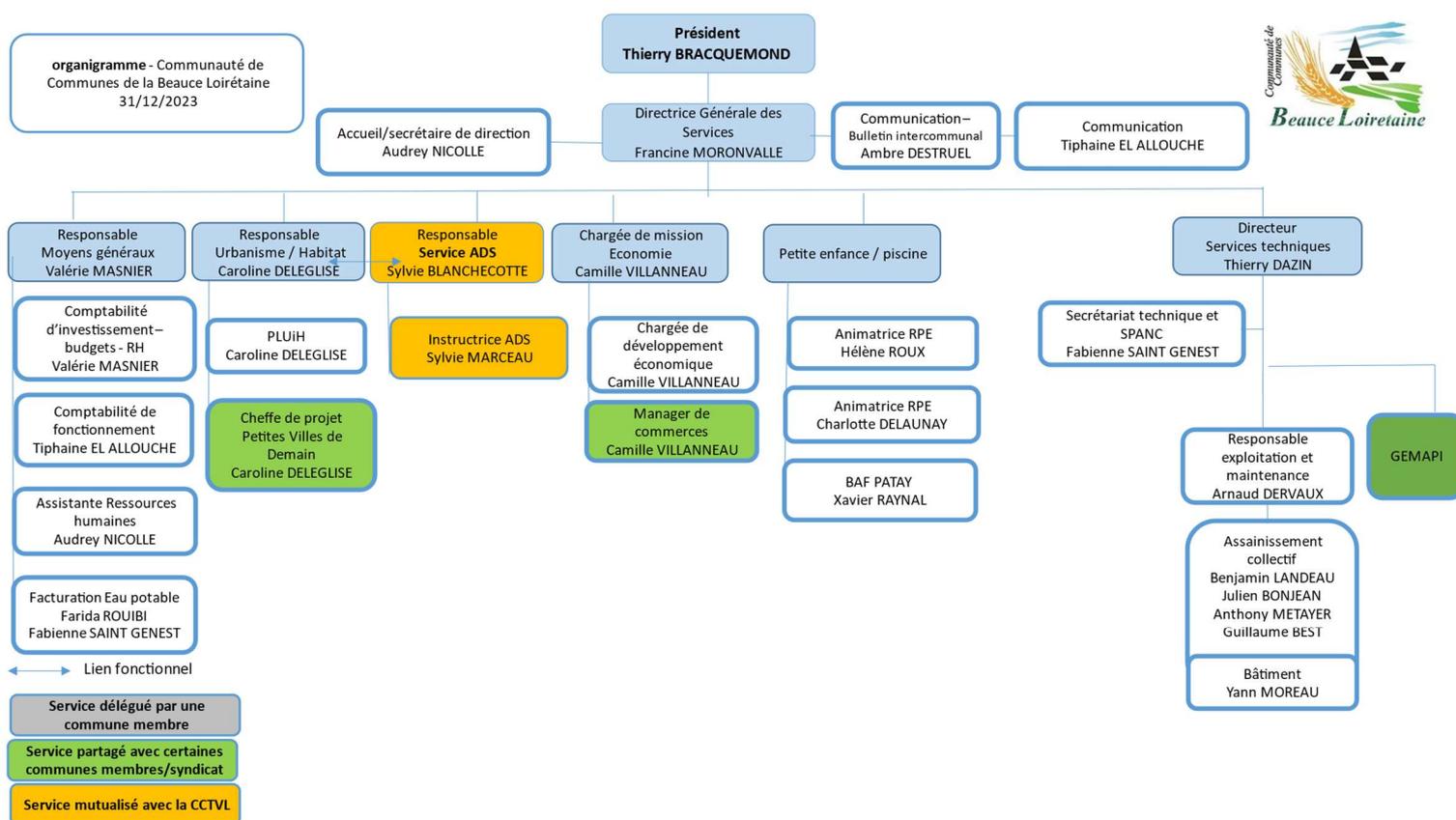
A noter le départ du responsable de l'exploitation maintenance en février 2023 et l'arrivée d'un DST en avril 2023 ainsi qu'une assistante RH et direction générale en juin 2023.

Ce rapport ne serait pas complet s'il ne précisait pas le recrutement, pendant la période estivale, de saisonniers embauchés à la piscine d'Artenay. En 2023, ce sont 10 saisonniers qui ont été embauchés entre le 3 juin et le 3 septembre.

En outre, une chargée de mission a été recrutée pendant trois mois pour réaliser le bulletin intercommunal.

L'organigramme

Un seul organigramme ne saurait représenter l'organisation administrative d'une année qui compte des départs, mais aussi des arrivées. Cet organigramme représente les équipes au 31 décembre 2023.



Les finances

Le budget de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine se compose d'un budget général et pour l'année 2023, de 3 budgets annexes. En effet, au 31 décembre 2022, et à la demande des services de l'Etat, les deux budgets annexes assainissement ont fusionné.

Nos missions? Le service des finances est en charge de la préparation et de l'exécution budgétaire. Il élabore la stratégie budgétaire, financière et fiscale et réalise également les analyses rétrospectives des budgets de la Communauté de Communes.

Les événements marquants

en 2023? L'année 2023 a été marquée par la préparation du transfert de la compétence eau potable avec la modification du budget de l'eau, le recensement des engagements pris par les communes et les syndicats avant transfert mais aussi la préparation d'un budget eau qui a été voté le 14 décembre 2023.

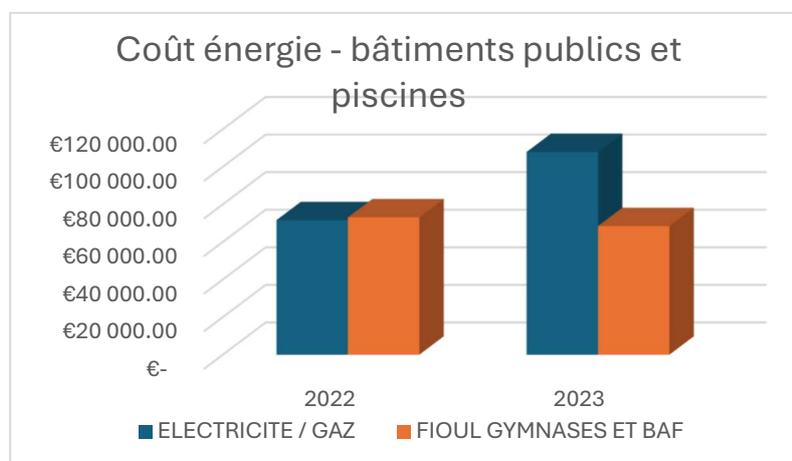
Un travail important a été réalisé sur le budget assainissement pour intégrer les PV de transfert relatifs à la compétence assainissement exercée depuis 2018 mais non finalisés avec l'ensemble des communes.

Aborder l'activité du service finances/comptabilité dans un rapport d'activité, c'est lister la multitude de thématiques traitées et programmées. Ainsi, une part importante du budget a été consacrée aux études nécessaires au développement du territoire.

A noter que le budget intègre plusieurs autorisations de programme (AP) afin de

tenir compte du caractère pluriannuel de certaines opérations.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine comme toutes les collectivités a été confrontée au cours de l'année 2023 à une augmentation forte du coût de l'énergie.



En 2023, le coût de l'électricité et gaz est de +50.67% soit 36 271€ de plus par rapport à 2022 pour les bâtiments publics (gymnases et piscines), sans compter « l'amortisseur électricité » qui sera répercuté par régularisation sur les factures de 2024.

On remarque aussi une baisse significative de 22.87% sur la consommation de fioul en 2023 par rapport à 2022 dans les gymnases et le bassin d'apprentissage de Patay, due aux baisses de températures des thermostats de chaudières.

Etudes :

AP Nouveau Gymnase Artenay : 44 490 €

Etude d'accompagnement au transfert de l'eau potable : 37 149,29 €

Modification PLUi-H : 23 935,39 €



2023 est également l'année de la finalisation de l'installation des services à Sougy et l'augmentation des effectifs qui nécessitent de procéder à l'acquisition de matériel dédié.



Matériels service administratif :

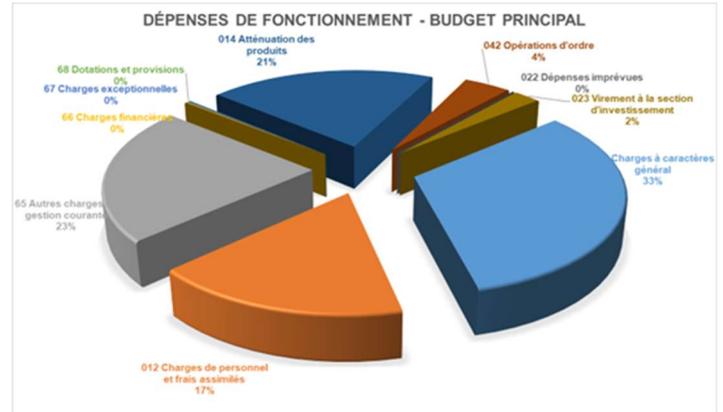
- Tables basses accueil, bureau service eau : 2 413,60 €
- Ecran service technique : 179,74 €
- Ordinateurs, écrans service eau potable : 3 678,70 €
- Bureau + chaise service exploitation : 438,60 €
- Ordinateur + écran assistante direction : 1 906,46 €
- Matériel informatique SADSJ : 863,88 €
- Licences informatiques : 17 493,12 €

Retour sur la fiscalité et les dotations 2023 ?

FISCALITE ET DOTATIONS	2 023
Impôts directs locaux	2 193 165,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	125 071,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	400 385,00 €
Autres contributions directes	18 024,00 €
Dotations d'intercommunalité	195 638,00 €
Dotations de compensation	524 802,00 €
Participations Etat	27 009,00 €
Etat - CVAE et CFE	1 101 476,00 €
Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	13 660,00 €
Fraction compensée, TFPB taxe d'habitation sur les résidences	61 616,00 €
Fraction compensatoire de la CVAE	1 700 332,00 €
TOTAL	6 361 178,00 €

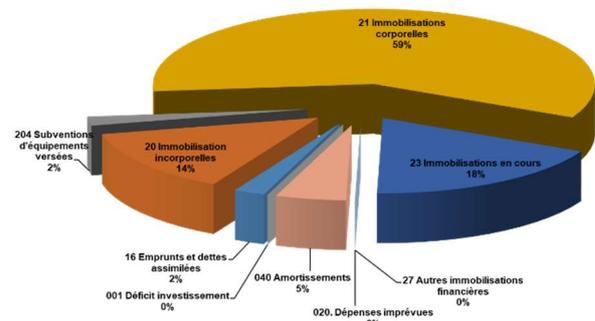
Les chiffres-clés 2023 ?

7 501 016 € de dépenses de fonctionnement sur le budget principal réparties comme suit :



690 604 € de dépenses d'investissement sur le budget principal réparties comme suit :

Dépenses d'Investissement - Budget Principal



1938 mandats (tous les budgets confondus)

568 titres de recettes (tous les budgets confondus)

1971 factures traitées en 2023 dans un délai moyen entre 1 et 7 jours.

Et pour 2024 ? La montée en puissance

des projets nécessite la mise en place d'une prospective financière permettant d'identifier les marges de manœuvre de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

La petite Enfance

nos missions? Le Relais Petite Enfance intervient auprès des assistant(e)s maternel(le)s pour apporter des informations sur le métier, les conditions d'accès, leurs droits et obligations et proposer un cadre de rencontres et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles.

Le Relais intervient également auprès des parents ou futurs parents pour les informer sur les modes de garde existants sur le territoire, sur les droits et obligations du parent employeur.

Mais le Relais c'est aussi un contact direct avec les enfants par le biais des ateliers collectifs en matinée sur 10 communes du territoire, ouverts aux assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile. Ces matinées offrent un cadre de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels et pour les enfants, un lieu de socialisation et de découvertes.



Les événements marquants qui se sont déroulés en 2023

Mars 2023 a été marqué par le thème « Pop, explorer l'extraordinaire au quotidien ». Les animatrices du Relais Petite Enfance ont choisi de s'inscrire dans un « mois de la petite enfance » et non simplement une semaine (comme l'événement national) afin de permettre à un plus grand nombre d'assistant(e)s maternel(le)s de participer. Pour répondre à la thématique, de nombreux ateliers ont été proposés : motricité, transvasement, éveil musical ou encore approche artistique.

Ce mois de mars a été fédérateur pour les assistant(e)s maternel(le)s mais également pour les agents de la Communauté de Communes et les élus. Chaque semaine correspondait à une couleur, chacun a joué le jeu dans sa tenue vestimentaire.

Quoi de mieux qu'une photo des agents communautaires pour illustrer cette semaine en jaune !



En 2023, le Relais Petite Enfance a proposé aux assistant(e)s maternel(le)s du territoire un concours photo, afin de mettre en avant

ce métier essentiel. Le thème était : « **Mettez en scène votre livre jeunesse préféré** ».

Ces professionnels accompagnent les tout-petits au quotidien, dans l'apprentissage de l'autonomie et l'éveil de leurs sens. La lecture est un excellent moyen de permettre à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure. Ce concours fut une réussite !

12 assistantes maternelles se sont prises au jeu et plus de 300 personnes ont voté pour leur mise en scène préférée. Une exposition des photos et la remise des prix a été faite lors de la matinée festive organisée début juillet.



A signaler également la mise en place d'un travail partenarial avec des acteurs locaux : EHPAD de Patay et Chevilly, bibliothèque et école maternelle de Sougy, infirmière puéricultrice libérale de Patay. Ce travail partenarial souhaité par les animatrices du Relais Petite Enfance fait partie intégrante du projet de fonctionnement qui a été renouvelé fin 2023.

Les chiffres clés 2023 :

231 temps collectifs en matinée fréquentés par 58 assistant(e)s maternel(le)s et 150 enfants différents.

4 gazettes de la petite enfance diffusées et disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine



8 nouvelles assistantes maternelles agréées

Et pour 2024 ?

En 2024, le Relais Petite Enfance fêtera ses 10 ans, l'occasion de proposer un événement festif et de mettre en avant le métier d'assistant maternel, le principal mode d'accueil des enfants de 0-3 ans du territoire. Autre projet 2024, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec les communes et les syndicats du territoire.



L'économie

Derrière ce terme, se cachent plusieurs missions mises en œuvre au bénéfice du territoire communautaire. Il y a le développement économique mais aussi le travail de proximité réalisé en tant que manager de commerces pour les communes de Chevilly, Artenay et Patay.

En ce qui concerne le développement économique, quels sont les événements qui ont marqué l'année 2023 ?

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) de la Région Centre-Val de Loire, une nouvelle convention a été mise en place avec la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine concernant un fonds partenarial d'économie de proximité pour subventionner les entreprises d'économie de proximité du territoire.

Le **4 avril 2023**, s'est tenu un forum de l'emploi, à Chevilly, en partenariat avec Pôle Emploi. 20 entreprises et agences d'intérim étaient présentes. Ce sont près de 200 demandeurs d'emploi qui se sont déplacés pour cet événement.



Le service de développement économique a animé 3 rencontres des chefs d'entreprise, ainsi que la visite de l'entreprise OBM à Chevilly. Ces rendez-vous favorisent les échanges inter-entreprises et renforcent la collaboration entre la CCBL et les entreprises.



Tous les agents de la CCBL étaient mobilisés le **1er décembre 2023**, pour l'organisation d'un Village d'entreprises, à Artenay, en collaboration avec la Région Centre-Val de Loire, Dev'Up, Pôle Emploi, BGE et les services de l'Etat. 50 stands représentants des entreprises et métiers du territoire, des acteurs de l'emploi et des organismes de formation étaient présents.



240 collégiens d'Artenay et Patay et plus de 200 visiteurs libres sont venus sur la journée. Une réussite pour cet évènement, inédit dans le Loiret.



Et en tant que Manager de Commerces?

En octobre, a eu lieu un atelier/rencontre inter-villages, pour les commerçants et artisans de Patay, Artenay et Chevilly. Les participants ont pu échanger sur leur quotidien autour des thématiques suivantes : fidélisation, communication et réseaux sociaux, la gestion des difficultés, etc.

Ce premier atelier inter-villages a été très apprécié pour la découverte de nouveaux commerces et pour partager sur les pratiques de chacun.

L'impact des infrastructures sur cette politique publique:

L'échangeur Saran-Gidy a été inauguré le **14 novembre 2023**. Après plusieurs années de travaux, l'accès à l'autoroute A10 peut

désormais se faire par Gidy. Le diffuseur permet notamment de :

faciliter la desserte des zones d'activité au nord d'Orléans ;

accompagner le développement local ;

améliorer les conditions de circulation dans le nord-ouest de la métropole.

Et pour 2024? La mise en œuvre du label Territoires d'Industrie obtenu en partenariat avec la Métropole d'Orléans en fin d'année 2023 devrait constituer un fil conducteur de l'activité du service.



La communication

Nos missions: Le service communication de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine développe la création, la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication à l'attention des habitants du territoire. Il conçoit et met en œuvre des actions de communication et des événements. Il relaie également les actions et événements communaux.

Événements marquants qui se sont déroulés en 2023

Parmi les actions prioritaires du service, il faut noter la création du **Panneau Pocket** de la CC Beauce Loirétaine afin d'informer les habitants et usagers de la CCBL des coupures d'eau, des phases de relève etc.



Suivez les actualités locales et alertes en temps réel!

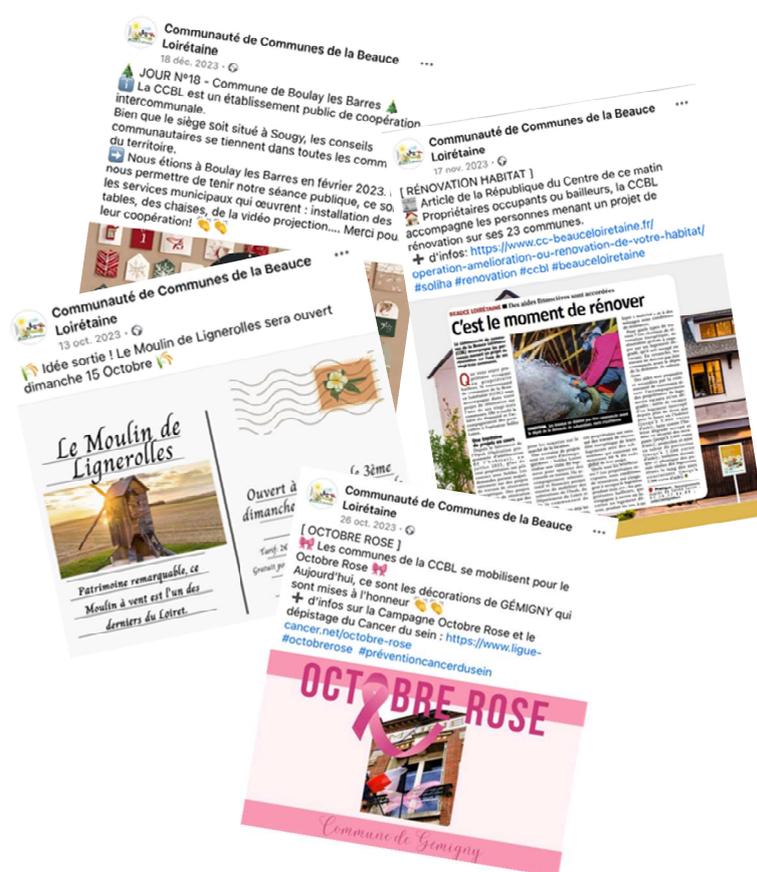
Attaché à la **Valorisation de la vie institutionnelle**, le service communication a relayé la vie de la CCBL et notamment l'enquête mobilité, la promotion de France services à Patay, le forum de l'emploi, la sensibilisation pour le mois d'octobre rose. Le 1^{er} Village d'entreprises a

été largement mis en avant sur les réseaux sociaux.

Parmi les temps forts, il est bon de se souvenir de la semaine de la petite enfance et du désormais traditionnel calendrier de l'aveugle qui n'aurait pas été le même sans la participation des communes.

La CCBL est de plus en plus suivie. A ce jour, on dénombre **plus de 700 followers** pour notre page Facebook. Le saviez-vous, 8.2% de nos followers habitent Orléans ! La notoriété de la CCBL dépasse les limites géographiques du territoire !

Quelques exemples de nos 294 publications de l'année 2023 :



En outre, cela faisait plusieurs années que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'avait pas communiqué directement auprès des habitants. Ainsi un **bulletin intercommunal** a été élaboré.

Il ne faut pas oublier le travail réalisé au quotidien pour la mise à jour du site internet mais aussi sa modernisation.

et pour 2024? Créer une page Instagram mais aussi une page plus institutionnelle pour que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine soit représentée sur LinkedIn.



Notre Petite Ville de Demain

Nos missions? Mener à bien les 25 actions définies à échéance 2021-2026 avec les élus de Patay et de la CCBL pour redynamiser le territoire de Patay en tant que pôle de centralité, au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Beauce Loirétaine. Une équipe projet est organisée au moins une fois par mois.

Evénements marquants qui se sont déroulés en 2023 :

25 mars 2023 : *pré-étude d'aménagement du centre-bourg de Patay* (place de la Halle et place Jeanne d'Arc), par le CEREMA sur toute l'année 2023 avec des balades urbaines et des ateliers de participation citoyenne organisés avec les habitants et les acteurs économiques.



30 septembre 2023 : *inauguration de la Micro-folie,*



musée numérique, basée à la médiathèque Marcel Proust de Patay et itinérante une partie de l'année

21 décembre 2023 : *fin du contentieux entre l'ADEME et la SCI Champatay* pour l'acquisition du foncier de la friche dite de Chantopac par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFLi Cœur de France), première étape pour son recyclage et une nouvelle offre de foncier économique.



Les chiffres clés 2023 :

En matière de constructions neuves? Il faut noter la fin de la commercialisation du lotissement le Lièvre

d'Or avec 135 logements construits en 13 ans (2011-2023 inclus). Par ailleurs, seulement 3 permis de construire pour de nouveaux logements ont été attribués en 2023 sur l'ensemble de la commune dans un contexte de crise immobilière (taux d'intérêt élevé pour les ménages, coût élevé des matériaux de construction, nouvelles normes et réglementations).

Deux nouveaux projets à court terme : un béguinage seniors consistant en la réalisation de logements destinés aux seniors non dépendants et la démolition/reconstruction d'un ensemble de logements locatifs sociaux à Blavetin

Et en matière de réhabilitation de logements du parc privé aidés par l'état (OPAH, Ma Prime Rénov et Adaptation des logements aux personnes âgées) : début effectif de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat pour aider financièrement les ménages à réhabiliter leur logement (voir partie Habitat)

Et pour 2024 ?

De nombreuses actions vont se poursuivre ou s'achever. C'est le cas pour la transformation de l'Ex-Trésorerie en Centre-Régional de Santé (pour accueillir les 3 médecins salariés de la Région ainsi que des internes en médecine), le lancement de la construction du béguinage seniors, l'acquisition de l'Immeuble Sainte-Barbe par l'EPFLI (pour création d'un nouveau commerce et de nouveaux logements) mais aussi l'acquisition du foncier de la friche de Chantopac par l'EPFLI (pour une nouvelle offre de foncier économique).

L'eau

Nos missions? En 2023, la compétence eau potable est exercée par les communes, sauf à Sougy qui a délégué certaines tâches à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Sur le reste du territoire communautaire, les communes ou les syndicats intercommunaux œuvrent pour produire et distribuer l'eau potable aux habitants. Les situations sont différentes d'une commune à l'autre, d'un syndicat à l'autre.



Événements marquants qui se sont déroulés en 2023

30 mars 2023 : Lors de ce Conseil Communautaire, un temps est consacré au transfert de l'eau. Deux questions sont posées :

Quand pensez-vous que ce transfert doit avoir lieu ? Pour cette question, les élus sont partagés entre un transfert dès 2024 et un transfert en 2025.

Quel mode de gestion privilégiez-vous ? La régie est largement plébiscitée avec 33 voix sur 37.

4 mai 2023 : Lors d'une conférence des maires élargie à la commission cycle de l'eau et la commission des finances, les élus s'entendent sur les principes de ce transfert, les grandes priorités et sur les termes d'une **charte de transfert**. Cette charte sera adoptée en Conseil Communautaire le 25 mai 2023.

11 septembre 2023 : l'arrêté préfectoral portant nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est signé par Madame la Préfète. Le travail ne fait que se poursuivre.

14 décembre 2023 : les élus votent le budget de l'eau de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à **l'unanimité**.

Ces événements marquants doivent intégrer la mise en place d'un dialogue social avec les agents du syndicat intercommunal Gidy, Cercottes, Huêtre pour organiser l'arrivée de nouveaux collègues au sein des équipes communautaires.

Côté arrivée, il convient de signaler le recrutement à compter du 6 novembre 2023 d'une nouvelle collègue chargée de la facturation et de l'accueil des usagers. Une arrivée anticipée pour pouvoir être en capacité d'intervenir dès le 1er janvier 2024 et de renseigner les abonnés.

Ce transfert n'aurait pas été le même sans le soutien des services de l'Etat et sans la collaboration des communes, des syndicats et des partenaires institutionnels qui ont été associés à chaque étape de l'étude de transfert comme en témoignent ces chevalets qui attendent les participants à une réunion de travail.



Planification et Urbanisme

Nos missions? Le service Planification/Urbanisme est en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme comme le PLUI-H mais aussi le Schéma de Cohérence Territoriale -SCOT- à l'échelle du Pays Loire Beauce et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires -SRADDET- à l'échelle de la Région Centre Val de Loire et de leur évolution (modification, révision, déclarations de projet).

Ce service est consulté sur la faisabilité de projets sur le territoire de la CCBL à la demande des maires et des élus.

Il prépare un avis technique constitutif d'une aide à la décision du Conseil Communautaire consulté en tant que Personne Publique Associée (sur les autres documents de planification, les projets de production d'énergie renouvelable ou dans le cadre de demande d'autorisation environnementale). Il est associé aux Déclarations d'Utilité Publique ou déclarations de projet portées par d'autres partenaires publics sur le territoire de la Beauce Loirétaine (Etat pour l'échangeur autoroutier d'Orléans-Gidy par exemple). Il participe enfin à de nombreuses réunions, rencontres avec nos partenaires (agence d'urbanisme TOPOS, EPFLI, CAUE...) ou les services de l'Etat.

Événements marquants qui se sont déroulés en 2023

30 mars 2023 : approbation de la modification n°1 du PLUI-H (intégration de l'Atlas des zones inondables notamment)



12 juillet 2023 : approbation du SCOT du Pays Loire Beauce

30 décembre 2023 : Définition de Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) pour favoriser la production d'ENR avec l'arrêt de 14 ZAEnR sur 10 communes de la CCBL.

Les chiffres clés 2023 CCBL

Une Communauté de Communes du Territoire de l'Orléanais dont la population croît plus que sur Orléans métropole. Un territoire rural avec deux pôles de centralité : Patay (2300 habitants) et Artenay (2000 habitants).

17000 habitants et 23 communes dont 17 communes de moins de 1000 habitants. Un taux de croissance démographique annuel de + 0,9 % sur les 22 dernières années, et un ralentissement sur les 5 dernières années (+0,4% annuel sur la période 2015-2021).

Un territoire très dynamique en termes d'économie : rapport de 1 entre le nombre d'emplois (8224) et la Population active occupée (8180). Des entreprises importantes **et une Base aérienne militaire, le plus gros employeur du territoire avec 3.000 emplois.** On constate une surreprésentation des emplois dans l'Administration publique et dans l'industrie.

Et pour 2024 ?

Approbation de la DPMEC (déclaration de projet emportant mise en comptabilité des documents d'urbanisme) pour permettre l'extension d'un bâtiment dans l'enceinte du groupe Servier implanté sur la commune de Gidy

Elaboration du rapport triennal sur la consommation foncière

Poursuite de la réflexion sur les ZAEnR : dessin sur plateforme dédiée et pour arrêt des ZAEnR par la Préfète en fin d'année 2024

Suivi des dossiers EnR du territoire présentés dans le cadre de la définition des ZAEnR et avis à donner sur projets ENR des territoires limitrophes

Avis à donner sur l'élaboration du SRADDET (partie ZAN) dont l'approbation est prévue en novembre 2024

L'habitat

Nos missions? Le service Habitat suit la construction neuve de logements (privés et sociaux) dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat et de l'artificialisation de sols créé en 2021. Cette observation court de 2020 à 2023 inclus.

Il participe, à la demande des communes, à la rencontre des aménageurs-promoteurs.

Il anime aussi avec l'équipe de suivi-animation de la CCBL - SOLIHA - les deux OPAH Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat mises en place le 1^{er} juillet 2022 (sur les 23 communes de la Beauce Loirétaine et sur le Centre-Bourg de Patay). Le but est d'aider techniquement et financièrement les ménages dans leur projet de réhabilitation globale de leur résidence principale (pour les propriétaires occupants mais aussi les propriétaires bailleurs).

Evénements marquants qui se sont déroulés en 2023

Juin 2023 : deux premiers dossiers logement agréés par l'ANAH (à Chevilly et à Patay). Fin 2023 : 6 ménages propriétaires occupants bénéficient d'aide à la réhabilitation énergétique globale de leur logement, grâce aux deux OPAH mises en place par la CCBL.

Année 2023 : crise immobilière en Région Centre-Val de Loire, une des régions françaises les plus touchées par cette crise. Le coût des crédits (taux d'intérêt élevés), les nouvelles réglementations, la cherté des matériaux et de la main d'œuvre concourent à un report des projets de construction neuve des ménages. Les parcelles à bâtir dans les lotissements nouvellement ouverts sur le territoire peinent à se commercialiser.

Les chiffres clés 2023

Un parc total de 7.400 logements et 6.600 résidences principales avec une moyenne de 2,4 habitants par logement

55 nouveaux logements autorisés à la construction en 2023 sur les 23 communes de la CCBL, au lieu de 100 en moyenne les trois années précédentes. C'est l'illustration de la crise immobilière.

6 logements agréés par l'ANAH pour la réhabilitation énergétique globale de leur logement (dans le cadre des deux OPAH). Il s'agit là de l'engagement, par la puissance publique, de moyens financiers importants pour les deux premières années des deux OPAH (**122.000 € pour l'ingénierie du suivi-animation et 112.000 € d'aide aux**

OPÉRATION CENTRE-BOURG PATAY

Dans votre commune, des aides pour rénover votre habitat !

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine vous apporte des conseils techniques et un soutien financier.

Vous logement a besoin de travaux ?

Vous souhaitez être accompagné dans votre projet ?

Vous ne savez pas comment le financer ?

Beauce Loirétaine

Loiret

Agence régionale de l'habitat

SOLIHA LOIRET
02 38 77 84 89 **SOLIHA**
SOLUTIONS POUR L'HABITAT

travaux): 160.000 € par l'Etat (ANAH), 68.000 € par la CCBL et 6.000 € par le conseil départemental.

Et pour 2024 ?

Présentation à mi-parcours à l'Etat du volet habitat du PLUI-H au comité régional de l'habitat et de l'hébergement en avril 2024

Dans le cadre de la réforme du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, il conviendra d'élaborer un Pacte Territorial France Rénov' de la CCBL pour le 1^{er} janvier 2025. Ce pacte prendra le relais de l'OPAH CCBL à partir du 1^{er} juillet 2025 (OPAH-Ru du Centre Bourg de Patay inchangé)

Espérons-le, pour l'ensemble du territoire, la relance du marché immobilier au second semestre 2024! 7 lotissements dont le Permis d'Aménager a été octroyé sur les communes de Boulay-les-Barres, Coinces, Gidy, Cercottes, et Saint-Péravy-la-Colombe de 2022 à 2024 avec encore aucun permis de construire attribué. Ces projets consolident un potentiel de 124 logements.

NOUVEAU

**À SOUGY :
PERMANENCE
SUR L'ÉNERGIE**
PAR L'ADIL-ESPACE CONSEIL
FRANCE RÉNOV'

POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR :

- > La rénovation énergétique,
- > Les aides financières,
- > Les énergies renouvelables...

**CONSEIL GRATUIT,
NEUTRE ET
PERSONNALISÉ**

RDV 1^{er} mardi du mois,
de 9h à 12h
02 38 62 47 07

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE
345 Chemin des Ouches
45410 SOUGY

adil France Rénov' CCBL

loiret@adil45-28.org

rénovation

CEE

L'assainissement

Nos missions? Assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration du territoire mais aussi des réseaux d'eaux usées. Le cas échéant, les équipes travaillent également pour préparer le renouvellement de certaines installations vieillissantes.

Les événements marquants de 2023

Parmi les temps forts de l'année 2023, il convient de relever la visite de la commission Cycle de l'eau le 20 juin à Saint Péray la Colombe. Les équipes ont présenté aux élus le fonctionnement d'une station d'épuration puis expliqué les difficultés rencontrées.



L'année 2023 a également vu le début des travaux de transfert des effluents entre la station d'épuration de Sougy et celle de Chevilly. En effet, ces deux stations seront bientôt obsolètes. Distantes de 7 kilomètres, les élus ont fait le choix de transférer les effluents de Sougy vers la station de Chevilly qui sera reconstruite sur site. Cette opération de pose d'une canalisation a débuté par le hameau de Chevaux.

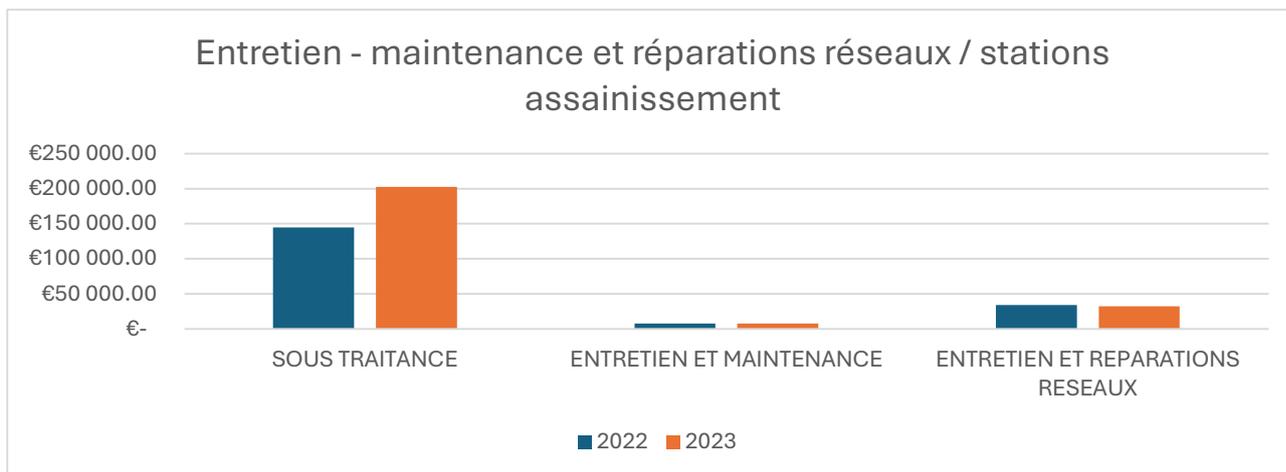
Atypique ? La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a profité des travaux réalisés par la commune de Sougy avec le Département du Loiret afin de rationaliser les travaux et d'éviter les ouvertures et fermetures de tranchées et limiter ainsi les nuisances engendrées par ces travaux aux riverains.

Des riverains réunis en mars 2023 à Sougy pour une présentation des travaux et décider ensemble du raccordement à terme du hameau de Chevaux au réseau d'assainissement collectif.



En 2023, les études se sont poursuivies accompagnées d'AMO pour l'infiltration de la STEP de Gidy ou la reconstruction de la STEP de Chevilly.

Il ne faut pas oublier la mission principale des équipes consistant en l'entretien et la maintenance des réseaux et des stations d'épuration. Les dépenses d'entretien courant restent constantes par rapport à 2022 (baisse de 5%).



Les dépenses de sous-traitance, principalement les pompages/traitements des graisses, curages, déshydratations - compostages et analyses des boues, dératisations réseaux et stations, ont augmenté de 53.16% en raison de prestations supplémentaires en 2023 sur le curage des lits de macrophytes

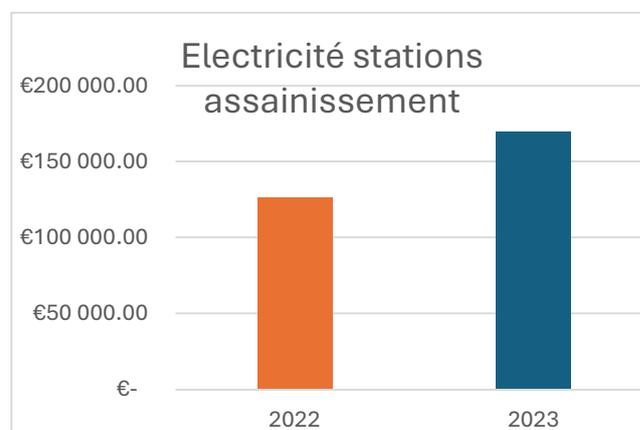
Les équipes programment et suivent des travaux plus complexes, réalisés sur toutes les stations :

- Assainissement Cercottes (19 650,59 €)** : Remplacement pompe extraction, réparation de bassin d'étanche
- Assainissement Chevilly (16 221,60 €)** : Remplacements deux refoulements PR, armoire + sonde électrique
- Assainissement Gidy (8 831,40 €)** : Remplacements sonde PR, pompe, sonde, onduleur
- Assainissement Patay (13 029,00 €)** : Remplacements sondes, préleveur, variateur
- Assainissement Sougy (5 522,88 €)** : Remplacements tampon, turbine aération
- Assainissement Artenay (1 660,00 €)** : Remplacement sonde piezo par sonde radar

L'expertise développée par les équipes nécessitent l'acquisition de matériels complémentaires comme une caméra adaptée à l'exploration des réseaux ou encore 3 véhicules.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a dû faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie. En 2023, le coût de l'électricité est de +34.82% soit 43 845€ de plus par rapport à 2022 pour

les stations d'assainissement, sans compter « l'amortisseur électricité » qui sera répercuté par régularisation en 2024.



Quelques chiffres clés:

Recette facturation assainissement : 662 267,29 € (-0,54 % par rapport à 2022) produit identique malgré l'augmentation qui a compensé la baisse de consommation.

Recette facturation FPAC : 169 046,00 € (+35,78 % par rapport à 2022)

Recettes facturation contrôle de branchement : 550,00 € (-57,69% par rapport à 2022) correspondant à 11 contrôles de branchement

Et pour 2024 ? Poursuite des travaux de transfert des effluents et entretien courant des STEP et des réseaux

Le SPANC

Nos missions? Le SPANC de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine procède au contrôle de bon fonctionnement, au contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectifs neufs ou réhabilités et au contrôle des installations lors d'une cession immobilière sur l'ensemble de son territoire.

Cela représente environ 2850 installations autonomes.

Ces missions sont externalisées. C'est donc un prestataire qui effectue, à la demande, ces contrôles et diagnostics.

Le service SPANC a glissé dans le bulletin intercommunal quelques conseils à respecter pour le bon fonctionnement des installations.

Les chiffres-clés?

13 contrôles de conception (9 avis favorables – 4 avis favorables avec réserves) : Cela entraîne 11 factures pour un montant de 1980 €

8 contrôles de réalisation (6 avis favorables – 2 avis favorables avec réserves) : cela entraîne 7 factures pour un montant de 1400 €

35 diagnostics de vente facturés pour un montant de 7459 €



SPANC : VEILLONS SUR NOS INSTALLATIONS ! 

Si vous n'êtes pas reliés à un réseau d'assainissement collectif (tout-à-l'égout), alors vous devez être dotés d'un système traitant les eaux usées domestiques. Il s'agit de l'assainissement non collectif. Son objectif est d'évacuer les eaux usées de votre foyer, tout en protégeant l'environnement.

Actuellement, près de 2800 foyers disposent d'une installation d'assainissement non collectif sur le territoire de la CCBL.

Tout comme pour l'assainissement collectif, il est important d'avoir les bons réflexes. Il faut par conséquent prendre soin de votre installation.

- En règle générale, il convient de vidanger la fosse septique tous les 4 ans,
- Entretien régulier pour les équipements (exemples : préfiltre, bac à graisse, poste de relevage, regards de traitement, ventilation).

L'installation doit être aux normes et à aucun moment elle ne doit porter atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes.

Voici à quoi doit ressembler une installation répondant aux normes :

Comment fonctionne l'assainissement non collectif ?



Le diagramme illustre le processus de traitement des eaux usées domestiques. Les eaux usées quittent la maison par un regard de ventilation (3 m³) et sont collectées dans un collecteur (3 m³). Elles passent ensuite par un prétraitement (3 m³) et sont évacuées dans un système d'épuration et d'évacuation (3 m³). Le système est complété par un regard de propriété (3 m³) et des plantations. Le tout est installé sur un terrain de 33 m² minimum. Le diagramme est attribué à Rousset Agglomération.

Pour toute demande de dossiers (conception, réalisation ou vente), contactez notre service SPANC au 02 19 23 00 50 ou technique@cc-beauceloiraine.fr

La Beauce Loirétaine • JUIN 2024 07

Les équipements Sportifs/ Bâtiments

nos missions? Assurer le bon entretien des équipements sportifs communautaires. Longtemps confiés à des entreprises, ces travaux sont dorénavant réalisés en priorité par les équipes communautaires.

Les événements marquants qui se sont déroulés en 2023

La rénovation des vestiaires et du hall d'entrée du Bassin d'Apprentissage de Patay ont été réalisés en interne par notre service bâtiment.



Ensuite, les bandeaux de façade de la piscine d'été d'Artenay ont bénéficié d'un rajeunissement en mai pour accueillir les baigneurs.

A noter que les équipes communautaires sont chargées de préparer les bassins en assurant le nettoyage des plages avant la remise en eau. Ce travail est réalisé en

partenariat avec les services de la commune d'Artenay.



Le programme des ADAP (accessibilité des bâtiments publics) a été terminé dans tous les gymnases.

Enfin, les équipes ont réalisé un sanitaire handicapé et assuré la mise en peinture du sous-bassement de la grande salle et du hall d'entrée du gymnase d'Artenay. La peinture n'était pas prévue dans le programme mais rien ne pouvait être laissé au hasard pour accueillir le 1er Village d'entreprises du Loiret.

Pour réussir ce challenge, les équipes communautaires ont été aidées par un collègue de Sougy. Une collaboration réussie !



Les chiffres-clés?

Les dépenses de sous-traitance sont en baisse de 5.69%, celles-ci concernent l'entretien des locaux, la dératisation, le contrôle des cuves de fioul des bâtiments publics et le curage des réseaux d'eaux pluviales. Les dépenses d'entretien, maintenance et réparations des bâtiments publics sont en baisse de 19.90% par rapport à 2022.

Gymnase de Chevilly (11 240,92 €) : ADAP ; remplacements 10 radiateurs, caisson VMC,

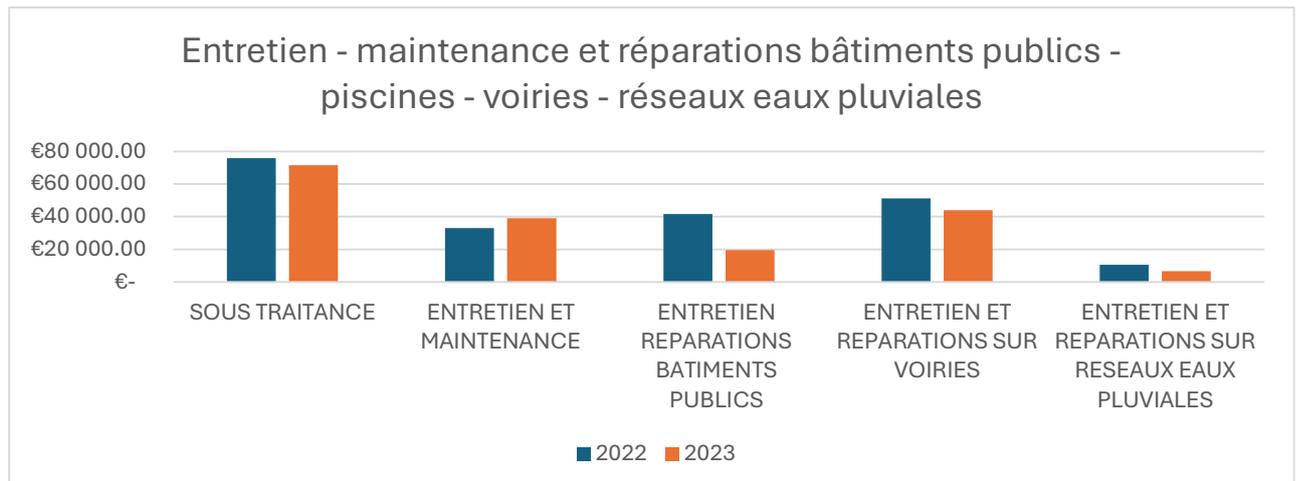
Gymnase de Gidy (21 210,70 €) : ADAP ; films protecteurs solaire sur vitre, adoucisseur

Gymnase de Patay (50 283,20 €) : ADAP, remplacement dalles faux plafond, remplacements : bardage polycarbonate, bruleur chaudière, mitigeur thermostatique ; achats vitrine affichage, tremplin dynamique, mitigeur

Piscine Artenay (20 065,75 €) : Remplacement des gouttières, achats de matériels pédagogique, urbain et de nettoyage, remplacement système de filtrage, achat de 4 talkies walkies, parasols.

Gymnase Artenay (7 501,40 €) : relevé topo, mise à jour DTA ; remplacements pompe de vidange, compteur ultrasonique petit bassin

BAF PATAY (21 097,31 €) : ADAP ; Remplacements déchloramineur, carte de la régularisation automatique



La mobilité

Nos missions? Compétente en matière de mobilité depuis 2021, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'est pas chargée des transports scolaires.

Les événements marquants de 2023

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine s'investit auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la réflexion portant sur le Service Express Régional Métropolitain à mettre en place autour de la Métropole d'Orléans. A noter que la CCBL a intégré dans les actions Territoires d'Industrie tout un volet relatif à la mobilité pour faciliter les interactions avec la Métropole.

En outre, cette question a été mise à l'ordre du jour de la réunion de la conférence des territoires avec l'ensemble des présidents et directeurs généraux des intercommunalités de l'Orléanais. Il a ainsi été acté de réaliser une étude portant sur la prévention routière mais aussi une grande enquête mobilité. La mobilisation des habitants de la CCBL a été largement saluée. Les résultats sont attendus pour 2024. Ces résultats viendront compléter le schéma de mobilité départemental

Enfin, la poursuite de l'élaboration du tracé de la piste Ormes/Boulay/Bricy s'est concrétisée en 2023 par la



contractualisation avec la SAFER d'une mission d'accompagnement.

Et pour 2024? La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine va lancer une consultation pour la réalisation d'un schéma de mobilité simplifié. Parallèlement à la réalisation de la première piste Ormes/Boulay/Bricy, un autre tronçon est envisagé le long de la RD2020 prioritairement entre Chevilly et Artenay. Enfin, l'obtention de la labellisation SERM pour le projet orléanais serait une première étape très encourageante de mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires œuvrant en matière de mobilité.

La voirie

Nos missions? Le service voirie est chargé de l'entretien des 37km de voiries d'intérêt communautaire.

Les événements marquants de 2023?

Le service voirie a réalisé de petits travaux d'entretien des voiries et notamment le bouchage de trous en formation sur les accotements.



Et pour 2024?

Des travaux de gros entretien sont prévus en 2024 sur la rue du moulin à Chevilly, du pont de l'autoroute jusqu'à l'entrée de Chevilly.

Les autorisations du Droit des Sols

Nos missions? Le SADSi est un service d'application du droit du sol intercommunautaire, commun entre les Communautés de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) et de la Beauce Loirétaine (CCBL). Il exerce ses missions sur 48 communes avec une équipe 5 instructrices et instructeurs et une responsable.

Il s'agit notamment d'assurer :

- L'instruction des dossiers confiés au SADSi
- L'accompagnement des communes et des nouveaux agents
- Le suivi de la saisine par voie numérique : réception des dossiers déposés numériquement par les administrés
- La présence à des réunions pour des projets structurants ou d'accueil d'entreprises sauf pour les demandes relevant de la pré-instruction ou d'actes non confiés au SADSi

Les événements marquants de 2023 ?

L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'un club technique application du droit du sol entre le SADSi et les agents communaux. Ainsi 2 rencontres ont été organisées en 2023 sur le renforcement du travail en équipe mais aussi sur la présentation d'outils d'aide à la

préinstruction : Geoportail de l'urbanisme, Atlas du patrimoine



Dans la continuité de ces échanges, il a été procédé à l'élaboration d'une notice explicative illustrée en groupe de travail afin d'accompagner les administrés dans la constitution de leur dossier.



Les chiffres-clés?

2207 dossiers instruits (construction de maisons, de plateformes logistiques, réfection de toiture, l'aménagement de lotissements, l'installation de clôture, de piscine, etc...) soit 1717 actes équivalent-PC (Ep PC).

En 2022, **22%** des dossiers déposés sur le GNAU

En 2023, **46 %** des dossiers déposés sur le GNAU

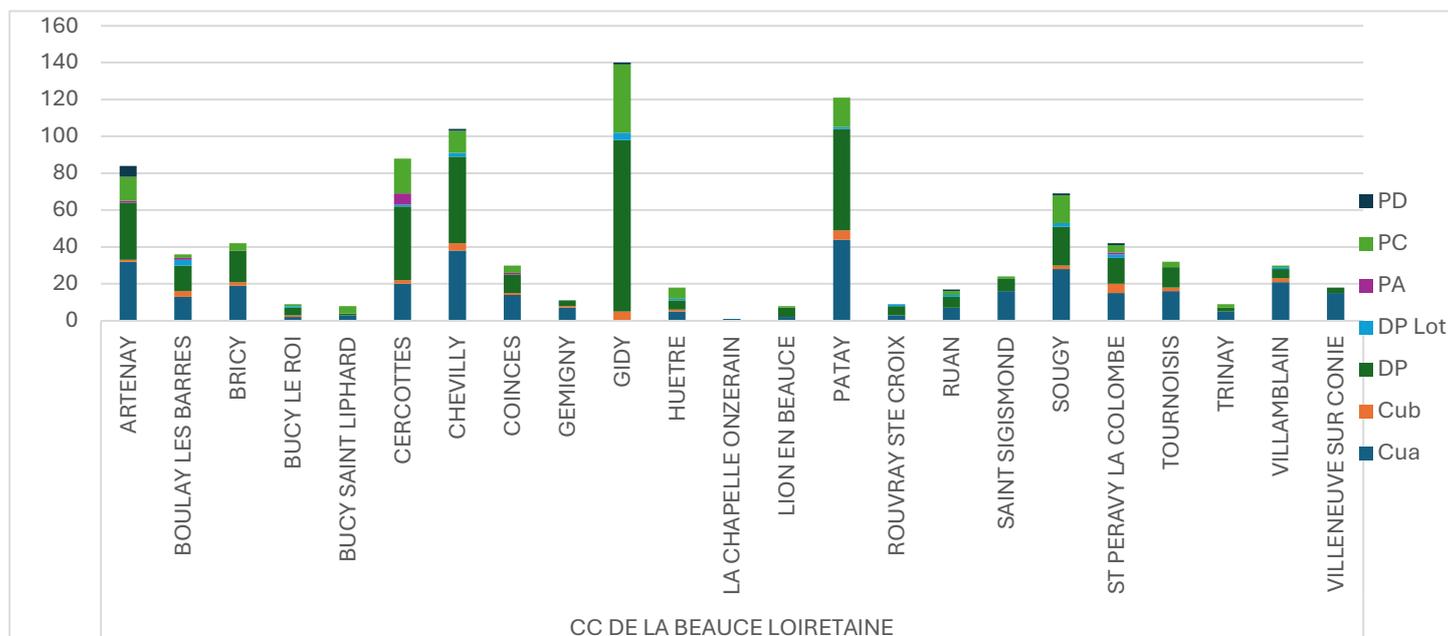
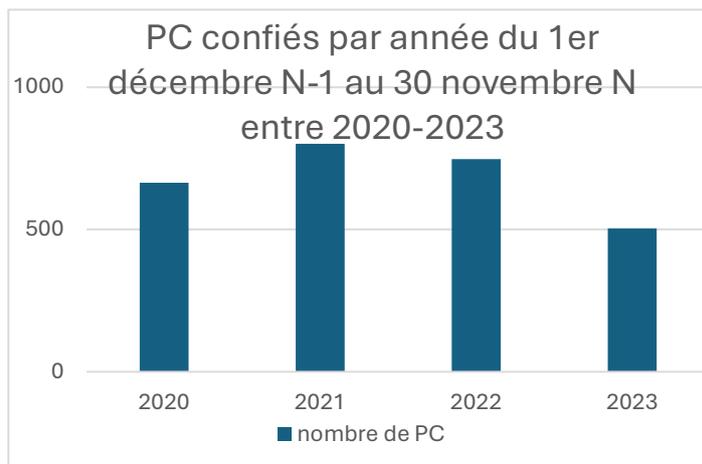
GNAU : téléprocédure permettant aux administrés de déposer les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme numériquement

Un coût à l'acte équivalent PC de **180 €**, constant et payé par les communes.

Retour sur l'activité du service de 2021 à 2023



A noter une baisse du nombre de PC confiés entre 2021 et 2023



PD : permis de démolir – PC : permis de construire – PA : permis d'aménager – DP : déclaration préalable - DP lot : déclaration préalable de lotissement

Résumé illustré de 2023 ...

2023

janvier

Le temps des voeux



Début des Ateliers
citoyens à Patay

février

Vote des budgets

mars

Prix de la parité

avril

Forum de l'emploi
à Chevilly



Transfert de l'eau voté à
l'unanimité

mai

Visite d'une step

juin

Conférence des Maires
à Bricy



Conférence des
Territoires

juillet

Un ministre à Happyvore
Chevilly



août

Travaux d'assainissement
à Chevaux

septembre

Micro-folie à la médiathèque
de Patay



octobre

Séance photos

novembre

CCBL labellisée Territoire
d'industrie avec la
Métropole



décembre

1er Village d'Entreprises
à Artenay





.....

**Hôtel Communautaire
345, chemin des Ouches
45410 SOUGY**

.....



www.cc-beauceloiretaine.fr



02 19 23 00 50



contact@cc-beauceloiretaine.fr



Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine



CC de la Beauce Loirétaine